


De: Philippe BAYLAC sejs.permanence@unsa-education.org 
Objet: Point hebdomadaire Mise en oeuvre du SNU 2022
Date: 29 novembre 2021 à 17:45
À: Philippe BAYLAC sejs.permanence@unsa-education.org

PB

----- Message transféré -----

Sujet :Point hebdomadaire Mise en oeuvre du SNU 2022

Date :Mon, 29 Nov 2021 09:01:20 +0000

De :DJEPVA - direction <djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr>

Pour :

Mesdames et messieurs les recteurs de région académique,

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie,

Mesdames et messieurs les vice-recteurs,

Mesdames et messieurs directeurs académiques des services de l'éducation nationale,

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux de région académique et d'académie,

Mesdames et messieurs les délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Dans la perspective d'un bon pilotage de la mise en œuvre du SNU 2022, en lien avec la DJEPVA et en parfait accord avec les recteurs d'académie, au regard de nos échanges lors de nos différentes rencontres, je vous propose de vous adresser de façon hebdomadaire un message récapitulatif des informations et outils utiles pour le bon déploiement de cette politique publique ambitieuse et innovante.

Ainsi, vous avez déjà été destinataires en fin de semaine dernière :

- du tableau des cibles de recrutement et d'accueil de volontaires par région académique. Les cibles départementales de recrutement des volontaires constituent une base de travail qui pourra le cas échéant être ajustée par les recteurs de région académique en lien avec la DJEPVA.
- d'un nouvel envoi sur la procédure des marchés.
- du dossier de presse de la campagne de déploiement du SNU en 2022.
- de l'invitation pour le PNF SNU du lundi 24 janvier au mercredi 26 janvier 2022.

Vous voudrez bien trouver aujourd'hui en PJ :

- le support de présentation pour faire connaître le SNU et générer les inscriptions.
- le modèle pour l'encadrement des séjours 2022.

Vous parviendront cette semaine :

- une instruction pour la mise en œuvre technique de la session de février 2022.
- la fiche de poste pour le recrutement des ETP SNU ; elle vous sera adressée par la DGRH.
- une notification individuelle pour le mode de calcul des cibles régionales relatives aux places d'accueil pour les séjours de cohésion.

Bien entendu, nous sommes avec la SD SNU à votre entière disposition pour toute précision dont vous auriez besoin.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et vous en remerciant,

Très sincèrement,

Ce message n'appelle ni lecture, ni réponse en dehors des heures de travail habituelles

Emmanuelle PERES

**Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Déléguée interministérielle à la jeunesse**

djepva.dir@jeunesse-sports.gouv.fr

95, avenue de France - 75650 PARIS Cedex 13
Courrier : 110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07

www.jeunes.gouv.fr

www.associations.gouv.fr

www.snu.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire
et de la Vie associative



Note modèle
encadr...EF.pdf



2022-PRES
PPT-S...ER.pdf